

Procès-verbal du Sénat

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **121 (1941)**

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Procès-verbal du Sénat — Senats-Protokoll Processo verbale del Senato

Procès-verbal de la 35^{me} séance du Sénat de la Société Helvétique des Sciences Naturelles du 25 mai 1941

Présidence : M. G. Tiercy, Genève, Président central.

1. *Appel des délégués.* — Sont présents : 54 délégués.

MM. H. Adrian, C.-F. Baeschlin, S. Bays, Ch. Bernard, W. Bernoulli, A. Buxtorf, J. Carl, E. Cherbuliez, D. Dändliker, A.-U. Däniker, L. Déverin, A. Ernst, R. v. Fellenberg, F. Fichter, A. Fonio, R. Fueter, O. Fuhrmann, R. Geigy, G. Geilinger, P. Gruner, A. Hagenbach, B.-P.-G. Hochreutiner, A. Jacquerod, J. Kälin, A. Kreis, Ch. Linder, E. Ludwig, J. Lugeon, M. Lugeon, J. Mariétan, P.-L. Mercanton, P.-A. Mercier, H. Mollet, O. Morgenthaler, A. Müller, R. La Nicca, F. Nussbaum, M. Oechslin, M. Petitmermet, B. Peyer, F. de Quervain, E. Rübel, W. Rytz, S. Schaub, O. Schlaginhaufen, G. Senn, H.-G. Stehlin, R. Streiff-Becker, H. Streuli, J. Tercier, A. Theiler, G. Tiercy, P. Wenger, L. Zehntner.

Se sont excusés : MM. E. Bächler, W. Mörikofer, A. v. Muralt, P. Niggli, H. Rehsteiner, W. Scherrer, H. Schinz, A. Uehlinger.

Le président central souhaite la bienvenue aux délégués.

Scrutateurs : MM. Déverin et Oechslin, proposés par le président, sont nommés tacitement.

2. *Procès-verbal de la 34^{me} séance (extraordinaire) du Sénat du 28 septembre 1940* : le procès-verbal est adopté.

3. *Comptes de 1940.*

a) *Rapport des vérificateurs des comptes.* Le rapport tendant à l'approbation des comptes est adopté sans discussion et à l'unanimité.

b) *Décharge* : à l'unanimité, le Sénat décide de proposer à l'Assemblée annuelle d'approuver les comptes pour 1940 tels qu'ils ont été présentés au Sénat, et de donner décharge au Comité Central pour sa gestion pour l'exercice écoulé.

4. *Budget pour 1942* : Voici le projet de budget qui avait été transmis à tous les sénateurs :

Recettes

A. Cotisations d'admission	Fr.	90
Cotisations annuelles (sans membres à vie)	»	9.300
Bibliothèque de Berne	»	2.500
Vente des Actes et de la bibliographie	»	30
Dons	»	—
B. Intérêts du compte capital	»	4.000
C. Contributions des commissions au compte général	»	1.250
D. Crédits accordés par la Confédération	»	—
Le montant ne sera connu qu'ultérieurement		
	Déficit	» 62
		<hr/> Fr. 17.232

Dépenses

A. 1. Session annuelle	Fr.	600
2. Actes (et nécrologies), impression et expédition	»	7.200
3. Liste des membres	»	—
4. Administration :		
a) salaires	Fr.	6.600
b) caisse de compensation 2 %	»	132
c) matériel de bureau	»	300
d) frais de poste, téléphone	»	600
e) impressions, reliure	»	300
f) frais de voyage	»	800
g) frais divers	»	200
5. Imprévu	»	400
6. Achat des œuvres d'Euler	»	100
B. Dépenses couvertes par les crédits qui seront accordés par la Confédération	»	—
		<hr/> Fr. 17.232

Après une discussion au cours de laquelle M. La Nicca a soulevé la question des impôts, M. Fueter celle de la réduction des frais d'impression des Actes, difficile peut-être à réaliser dans la mesure prévue, le président informe le Sénat des démarches en cours par l'intermédiaire du Département Fédéral de l'Intérieur pour obtenir l'exemption du sacrifice de défense nationale et la ristourne de l'impôt à la source; au sujet des frais de publication des Actes, il constate que le nouveau Comité Central compte réaliser des compressions sur trois points : les notices nécrologues, la partie administrative (simplification des rapports et des comptes) et la partie scientifique (diminution du nombre des pages accordées aux conférences générales; communications scientifiques présentées par des non-membres limitées au nom des orateurs). Le président engage en outre les commissions de la S. H. S. N. accordant

des allocations à leurs collaborateurs, de faire dépendre l'octroi de ces allocations du fait d'être membre de la S. H. S. N., condition nullement remplie dans un grand nombre de cas.

Le projet de budget est accepté à l'unanimité sans modification.

5. *Demandes de subventions fédérales pour 1942.* Le tableau des subventions soumis par le Comité Central au Sénat représente un total de fr. 161.600, identique au total des subventions accordées pour 1941. Le président expose que le Département fédéral de l'Intérieur s'oppose absolument à tout dépassement du total accordé l'an passé; cette décision a imposé au Comité Central la nécessité de diminuer la demande de crédit de la Commission géologique de fr. 80.000 (contre fr. 68.000 pour 1941) et de la ramener à fr. 73.000. M. Buxtorf, président de cette Commission, déclare qu'il s'incline devant cette décision du Département. M. Stehlin ayant proposé une réduction du crédit demandé pour les Unions internationales, MM. J. Lugeon, M. Lugeon et le président relèvent l'intérêt du travail qui a été fait par certaines Unions et le rôle que pourra jouer peut-être la Suisse dans ces Unions pour rétablir la coopération scientifique internationale après la guerre; les cotisations suisses versées à ces Unions constituent du reste pour la plupart des engagements contractuels. Les demandes de subventions proposées par le Comité Central sont adoptées à l'unanimité; elles se présentent comme suit :

Commission des Publications	Fr.	8.000
Commission géologique	»	73.000
Commission géotechnique	»	11.000
Commission géodésique	»	36.500
Commission des glaciers	»	6.000
Commission d'hydrobiologie	»	1.600
Commission pour l'étude des cryptogames	»	1.500
Commission de la bourse fédérale pour voyages d'études d'histoire naturelle	»	2.500
Commission phytogéographie	»	1.000
Commission scientifique du Parc national suisse	»	1.500
Commission du Jungfrauoch	»	500
Commission Concilium Bibliographicum	»	1.000
Société zoologique suisse	»	2.500
Société botanique suisse	»	2.500
Société mathématique suisse	»	3.000
Société suisse de paléontologie	»	1.000
Société suisse de chimie (renonce pour 1942)	»	—
Société entomologique suisse	»	1.000
Helvetica Physica Acta	»	2.000
Société suisse d'anthropologie et d'ethnologie	»	1.000
Tables annuelles de constantes environ	»	1.000
Unions internationales environ	»	3.500
		<hr/>
		Fr. 161.600

6. *Elections de membres de commissions et de délégués de la S. H. S. N.* Sont nommés : à la commission de la fondation Schläfli M. Niethammer (Bâle); à la commission de la bourse fédérale pour voyages d'études d'histoire naturelle, MM. Gäumann (Zurich), Handschin (Bâle), Nadig (Coire); à la commission de la station scientifique du Jungfrauoch, M. Aug. Lombard (Genève). Sont nommés délégués de la S. H. S. N. : au conseil de fondation du Jungfrauoch, M. J. Lugeon (Zurich); à la commission fédérale du Parc national, M. Oechslin (Altdorf). Au sujet de cette dernière désignation, le Sénat décide de tenir compte, à l'avenir, d'un vœu émis par M. Petitmermet, et communiqué déjà auparavant et par écrit au Comité Central.

7. *Demande d'admission de la Société Suisse de Génétique comme société affiliée* : adopté à l'unanimité.

8. *Lieu de l'assemblée générale de 1942; élection du président annuel* : Répondant à une invitation de la Murithienne, le Sénat désigne Sion comme lieu de l'assemblée générale de 1942 et nomme président annuel pour 1942 le président de cette société, M. le Chanoine Mariétan.

9. *Membres honoraires étrangers : question de principe*. A l'occasion de propositions de nomination de membres honoraires étrangers reçues pour cette session du Sénat, le président pose la question de l'opportunité de nominations de ce genre en la période actuelle; le Comité Central est d'avis qu'il serait indiqué de surseoir à ces nominations pour le moment, point de vue partagé du reste par le Département fédéral de l'Intérieur. Le Sénat se range à l'avis du président.

10. *Communications du président central*. Le président signale au Sénat la liquidation du Concilium Bibliographicum, conformément aux décisions du Sénat du 26 mai 1940. Il signale la bourse fédérale pour voyages d'études d'histoire naturelle. Le président annonce que Mme de Mandrot recevra de nouveau cet été des savants au château de la Sarraz dans les mêmes conditions que précédemment.

11. *Rapports éventuels* : néant.

12. *Divers* : M. Lugeon, délégué de la S. H. S. N. au Conseil des Unions internationales de Recherches, se retire, de manière que la S. H. S. N. puisse être représentée pour la période de 1941—1946 par le président central actuel, M. Tiercy, ainsi que par son prédécesseur, M. Senn. Le Sénat ratifie tacitement ces désignations.

M. Stehlin émet le vœux qu'on fasse figurer, dans les Actes, le lieu de publication des règlements de chacune des commissions de la S. H. S. N., en annexe aux rapports de ces commissions. M. Tiercy tiendra compte de ce vœu. — M. Rübel demande que la collection des publications des commissions déposées dans les archives de la société soit tenue à jour, ce qui n'est pas le cas actuellement. M. Tiercy accepte également cette demande au nom du comité central.

Séance levée à 12 h. 15.